



LYCEE PRIVE PROVENCE VERTE ST MAXIMIN FPA (PRE-APPRENTISSAGE)

TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2020 / 2021

LE LYCÉE MET EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE « SOLIDARITE » POUR PERMETTRE AUX FAMILLES LES MOINS AISÉES DE BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS SIGNIFICATIVES. EN EFFET, IL EST INCONCEVABLE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SÉLECTIONNER UN JEUNE EN FONCTION D'UN CRITERE PUREMENT FINANCIER. CE SONT LES POTENTIALITÉS ET LA MOTIVATION QUI PRÉVALENT DANS LE RECRUTEMENT D'UN JEUNE.

LE DISPOSITIF DE « SOLIDARITÉ » EST ADAPTÉ À CHAQUE SITUATION PARTICULIÈRE. IL EST DÉFINI DANS LE CADRE D'UNE COMMISSION « AIDES AUX FAMILLES » RÉUNIE SUR LA PÉRIODE SEPTEMBRE - OCTOBRE. LA FAMILLE SERA INVITÉE A EXPOSER SES DIFFICULTÉS IL SERA ALORS DEMANDÉ VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, DOCUMENT A DEMANDER AUPRES DE VOTRE CAISSE D'ALLOCATION. AUCUNE RÉDUCTION NE SERA ACCEPTÉE POUR UN QUOTIENT SUPÉRIEUR A 1000 EUROS.

LES CHANGEMENTS DE RÉGIME SE FERONT PAR COURRIER ADRESSÉ AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT 15 JOURS AVANT LA DATE PRÉVUE.

SEULES LES ABSENCES DÉPASSANT 16 JOURS CONSECUTIFS OUVRENT DROIT À UNE REMISE (50% PENSION OU ½ PENSION).

UNE RÉDUCTION SUR LA PARTICIPATION FAMILLE EST ACCORDÉE POUR LE 2ÈME ENFANT INSCRIT.

POUR UNE FACTURATION DIVISÉE EN DEUX RESPONSABLES PAYEURS, VEUILLEZ LE COCHER SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET REMETTRE DEUX MANDATS DE PRÉLÈVEMENTS.

**Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter directement par mail Madame Daddi, comptable de l'établissement
A l'adresse suivante : marjorie.daddi@cneap.fr**

Cordialement,

Christian Brayer

Directeur de l'établissement

Tarif de solidarité facultatif

Pour les familles souhaitant aider d'autres familles en difficultés vous pouvez régler 5 € par mois en sus du tarif de base.

Entourer la somme souhaitée :

0 € / mois

5 € / mois

Ce qui représente un total par mois de

_____ / mois

Ces frais sont calculés pour l'année en fonction du nombre de semaines de présence au LEAP et les règlements sont équivalents tous les mois.

Votre enfant est en classe de FPA (Formation Préapprentissage)

Les prélèvements débuteront au mois d'OCTOBRE sur une période de dix mensualités, jusqu'au mois de JUILLET inclus. Les tarifs restant inchangés, ils incluront alors de ce fait directement le montant de bourses accordées.

Veillez trouver ci-dessous les dates de prélèvements prévues :

- 25 octobre
- 10 novembre
- 10 décembre
- 10 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 10 avril
- 10 mai
- 10 juin
- 05 juillet

Tarifs	Internat	Demi-pension	Externat
Mensualités (x10)	179	40	4

Le tarif du repas occasionnel est de 6 euros.

